

COMMUNE DE CASTELNAU MONTRATIER – SAINTE ALAUZIE
(Lot)

Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize janvier, à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnaud Montratier – Sainte Alauzie
dûment convoqué le 9 janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie de Castelnaud-Montratier sur convocation de Monsieur Patrick GARDES, Maire.

Présents : M. Mmes. Patrick GARDES, Jacques ROLS, Maurice BONNEMORT, Isabelle ESPITALIER, Éliane LAVAL, Gilbert PARAIRE, Jean-Yves SER, Solange BILBAULT, Bernard RESSÉGUIER, Jean-Marc PARAIRE, Claudine TARDIÈRE, Laurent GUYARD, Guy CHAMPIÈ, Claudine BOISSEL, Joëlle SANSON, Vincent PECHMAGRÉ, Gilbert BROCARD, Aurélien BACH, Laurent BOYÉ,

Absents : M. Mmes., Brigitte COUTURE, Christian BOUSQUET, Danièle COUDERC, Marion BONNEMORT.

Excusés : M. Mme Christine CUQUEL, Pascal RESSIGEAC.

Excusés ayant donné procuration : M. Mmes Yves LAGARDE a donné procuration à Jacques ROLS, Fabrice ROCHE a donné procuration à Bernard RESSEGUIER, Agnès VINCENT a donné procuration à Isabelle ESPITALIER.

Soit : Pour toutes les délibérations 22 votants

Secrétaire de séance : Madame Éliane LAVAL

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Éliane Laval.

1- Délibérations :

1-1- Subvention voyage scolaire – Collège de Sainte-Thérèse :

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour, à la demande des élus. Un courrier sera envoyé à l'établissement scolaire et la famille sera invitée à se rapprocher du secrétariat, afin de faire éventuellement une demande auprès du CCAS (Centre Communale d'Actions Sociales).

1-2 – Renouvellement du bail des bureaux de la trésorerie de Castelnaud-Montratier :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il est nécessaire de renouveler le bail des bureaux de la trésorerie arrivé à échéance au 31 décembre 2018. Celui-ci est renouvelé pour 9 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Le montant annuel du loyer est de 6 812 euros, réévalué sur la base de l'indice des activités tertiaires du 2^{ème} trimestre 2018.

Le prix du loyer sera révisé automatiquement sans préavis à l'expiration de chaque période annuelle en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers des activités tertiaires par l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le renouvellement du bail.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-3 – Suppression du poste d'animateur à 25 heures/semaine :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, la délibération du 6 novembre 2018, autorisant la création d'un poste d'animateur à 30 h par semaine.

Après avis favorable du comité technique, en date du 4 décembre 2018, il est nécessaire de fermer 1 poste d'animateur à 25 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-4 – Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD) :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Lot (dit le « CDG46 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 46 présente un intérêt certain.

En effet, le Conseil d'Administration du CDG 46 a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin.

Le CDG 46 propose de mutualiser cette mission « Protection des Données personnelles », au tarif de 615 euros annuellement, et un coût de mise en place la première année de 500 euros.

La désignation du délégué à la protection des données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez le projet de tarification de ce service, à titre indicatif, qui doit être approuvé prochainement par le Conseil d'Administration du CDG 46.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- de désigner le CDG46 comme DPD « personne morale » de la collectivité,
- de confier cette RGPD au CDG 46,
- de l'autoriser à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, sous réserve de la tarification à confirmer par le CDG46.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à désigner le CDG46 comme étant notre Délégué à la Protection des Données.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser Monsieur le Maire à prévoir les crédits au budget

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-5 – Réalisation d'un contrat de prêt PSPL (Prêt Secteur Public Local) d'un montant de 150 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'achat d'un bien dans le cadre de la revitalisation du bourg centre :

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018/09/16

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnau Montratier-Sainte Alauzie, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibère pour le financement de cette opération.

Monsieur le Maire expose la proposition de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt pour un montant total de 150 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée de la phase de préfinancement: 3 mois maximum

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,21 %.

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : prioritaire (échéance déduite)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0 % du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise Monsieur le Maire, à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce prêt ainsi que la demande de réalisation de fonds.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-6 – Réalisation d'un contrat de prêt PSPL (Prêt Secteur Public Local) d'un montant de 100 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux d'agrandissement et de mise en accessibilité de la mairie :

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018/12/13

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnau Montratier-Sainte Alauzie, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibère pour le financement de cette opération.

Monsieur le Maire expose la proposition de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt pour un montant total de 100 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée de la phase de préfinancement: 3 mois maximum

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,21 %.

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : prioritaire (échéance déduite)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0 % du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise Monsieur le Maire, à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce prêt ainsi que la demande de réalisation de fonds.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-7 – Appel à candidature maître d'œuvre – travaux d'aménagement 11 rue Blanié – revitalisation du bourg centre :

En vue de procéder à l'appel à candidature du maître d'œuvre, concernant les travaux aménagement 11 rue Blanié – dans le cadre de la revitalisation du bourg centre, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des architectes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-8 – Création d'une mission en Service Civique :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'une mission pour une personne en Service Civique à la Médiathèque de Castelnau-Montratier.

Considérant les activités nombreuses de la Médiathèque, il est envisagé de recruter une personne en Service Civique qui aura pour mission d'épauler le personnel sur une mission de citoyenneté. Il a été fait appel à Madame Coralie Leduc.

Pour rappel, le Service Civique est un engagement volontaire au Service de l'intérêt général ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans, sur une période de 8 mois et pour une mission de 24h/semaine.

Le volontaire percevra une indemnité de 470,14 € net par mois est directement versée par l'Etat à laquelle s'ajoute 107,58 euros versé par la PEP46 (Pupilles de l'Enseignement Public 46).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne un avis favorable à cette création de mission dans le cadre d'un Service Civique aux conditions ci-dessus énumérées.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

1-9 – Modification des statuts du SIPA :

Monsieur Jacques Rols délégué titulaire du SIPA, informe l'assemblée que le comité syndical a adopté le 10 octobre 2018, à l'unanimité la modification des statuts de celui-ci.

Les principales modifications portent sur le changement de dénomination du syndicat puisque désormais il faut dire le SIFA (Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale), sur le périmètre d'intervention, sur le fonctionnement du comité syndical etc.....

Le conseil municipal doit délibérer pour valider les nouveaux statuts comme le prévoit l'article L.5211-20 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-10 : Décision modificative n° 8 sur budget principal :

Suite à un remboursement de taxe d'aménagement perçue à tort, il est nécessaire que le conseil municipal, prenne cette décision modificative sur le budget de l'exercice 2018.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	739221	FNGIR	870,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	615221	Bâtiments publics	-870,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette décision modificative à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

1-11 : DETR 2019 – Aménagement rue Blanié :

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018/12/15

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la politique « bourg centre », porté par la Région, il a été décidé d'acheter la maison située 11, Rue Blanié, cadastrée Section AB n° 540.

Aujourd'hui, le CAUE a proposé un principe d'aménagement pour le désenclavement du centre-ancien en collaboration avec un architecte.

A ce jour ce dossier est à l'étude, mais sera concrétisé dans l'année 2019.

Monsieur le Maire précise, qu'avec les subventions suivantes, DETR, FAST et Région, le budget communal 2019 permettra de supporter les travaux.

Un estimatif a été établi d'un montant de : 119 140,00 €.

Le plan de financement prévisionnel à ce jour sera donc de :

- DETR 2019 : 41 699,00 € (30 % + 5% commune nouvelle)
- Conseil départemental : 21 455,00 € (18 % en cours)
- Conseil régional : 26 819,00 € (22,50 % en cours)
- EPCI : 1 500,00 € (1 %)
- Emprunt : 27 667,00 € (23,20%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de donner une suite favorable à ce projet.
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier au titre de la DETR 2019, et sollicite une aide d'un montant maximum du coût des travaux HT.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à solliciter toutes aides possibles.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

1-12 : DETR 2019 – Construction de vestiaire et salle de réception sur le terrain de sport de « Moussur » :

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018.12.16

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de construire de nouveaux vestiaires, au terrain de sport de « Moussur » pour les clubs de rugby et de football de la commune.

A cet effet un estimatif a été établi d'un montant de : 592 736 € HT.

Le plan de financement prévisionnel à ce jour sera donc de :

▪ DETR 2019	: 207 457,00 € (30 % + 5% commune nouvelle)
▪ Conseil départemental	: 118 547,00 € (20 % en cours)
▪ Conseil régional	: 89 910,00 € (15 % en cours)
▪ EPCI	: 5 000,00 € (1 %)
▪ Emprunt	: 171 822,00 € (29%)

- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

2 – informations

2-1- Voyage scolaire école primaire 2019 – participation financière et mise à disposition de personnel :

Madame Isabelle Espitalier explique que les enfants du primaire vont partir en voyage scolaire sur 3 jours au mois de mai 2019.

Les élus proposent que la participation financière de la commune soit de 40 euros par enfants, sachant qu'il y a 50 enfants concernés par ce voyage. 2 agents de l'école seront également mis à disposition afin de compléter l'équipe encadrante.

2-2- Tarif cantine :

Depuis 2 années consécutives, le prix des repas de cantine était en augmentation. Cette année le Conseil Départemental du Lot a revu ses calculs et a décidé de ne pas augmenter et de maintenir au tarif actuel le prix du repas, soit 3,65 euros.

2-3- Compte rendu sur l'eau et l'assainissement :

Monsieur Gilbert Paraire présente le rapport sur l'eau et l'assainissement. La population desservie est de 15 000 habitants. Ils existent d'importantes fuites sur le réseau, et il est nécessaire d'effectuer régulièrement des travaux sur celui-ci. De manière générale, l'eau est de bonne qualité et la démarche de protection de la ressource en eau est maintenant entamée.

2-4- Chemin des Arcades :

Madame Solange Bilbault informe l'assemblée que l'association souhaite renouveler les expositions sur le thème du voyage. Il est prévu un travail avec les écoles par la création de totems.

Il est également prévu qu'un artiste crée une statue en céramique sur la place du village. L'association souhaite savoir si la participation financière de la commune de 2 000 euros

sera reconduite pour 2019. Une décision de principe favorable a été donnée par le conseil municipal.

2-5 – Rubans du patrimoine :

C'est un concours qui récompense les actions favorisant la protection du patrimoine. Madame Solange Bilbault propose que la commune postule à ce concours avec l'aide de Madame Thérèse Resseguier, sur le thème du moulin de Ramps.

Le conseil municipal trouve l'idée très intéressante et accepte la proposition.

2-6- La nuit des églises :

La nuit des églises est prévue du 28 juin au 07 juillet 2019. Ce sont des animations culturelles organisées autour des églises. L'association recherche des bénévoles.

2-7- Office du tourisme :

Les membres du bureau et les membres du conseil d'administration ont démissionné. Une assemblée extraordinaire a eu lieu début janvier avec la création de nouveaux statuts. En effet, la constitution du conseil d'administration a été modifiée et sera désormais la suivante : 3 élus, 3 bénévoles, 3 représentants des hébergeants.

Madame Solange Bilbault est la représentante pour la commune de Castelnau Montratier – Sainte Alauzie.

2-8- Panneau lumineux :

L'association Trotte Cailloux demande le passage d'un message sur le panneau lumineux, lors des sorties de l'association.

Le conseil municipal demande l'application du règlement concernant ce panneau et seules les manifestations importantes seront affichées.

2-9- Local restos du cœur :

Sur le local existant il y a des problèmes d'installation électrique. Une question se pose doit-on faire des travaux ou trouver un nouveau local. Une décision doit être prise rapidement.

2-10- Etat des routes :

Il y a un réel problème sur le secteur sud du Lot, car il n'y a pas eu de travaux depuis longtemps. Monsieur Serge Bladinières 1er vice-président chargé des Infrastructures de mobilité et des Politiques contractuelles régionales doit venir faire le point rapidement.

2-11- Lotissement :

Monsieur le Maire propose de réfléchir sur d'éventuels lotissements sur la commune, en utilisant les terrains acquis par la commune et urbanisables.

2-12- Haut-débit :

Les secteurs de Saint Aureil et Pech Muscat ont été mis en service. Les autres secteurs seront alimentés d'ici fin mars 2019.

2-13- EHPAD :

Le groupement a été choisi et tout sera finalisé vendredi 18 janvier 2019. Monsieur Thomassi a été nommé directeur par intérim après le départ de Madame Guiral.

2-14 Location cabinet Payen

Après la pose des radiateurs, les travaux seront achevés.

Séance levée à 23 h 20

